

Déclaration d'adhésion

Credit Suisse Fondation de placement

L'institution de prévoyance signataire désire être acceptée comme investisseur dans Credit Suisse Fondation de placement (CSF). Elle reconnaît les statuts et le règlement de CSF et confirme remplir les exigences légales de son canton de domicile pour l'exonération fiscale des institutions de prévoyance.

Elle confirme également qu'elle:

Prière de cocher ce qui convient

- est une institution de prévoyance ou une autre institution exonérée d'impôt au sens de l'art. 1, let. a, OFP, ayant son siège en Suisse et servant uniquement à la prévoyance professionnelle
- est une institution de prévoyance (fondation 1e) au sens de l'art. 1e OPP 2 et de l'art. 1, let. a, OFP qui assure exclusivement la partie de salaire supérieure à une fois et demie le montant-limite supérieur fixé à l'art. 8 al. 1 LPP.

CSF se réserve le droit, pour la vérification des données, de demander les statuts et/ou le règlement de l'institution de prévoyance. CSF est également en droit de vérifier les indications de l'institution de prévoyance signataire auprès du fonds de garantie. L'institution de prévoyance signataire s'engage en outre à communiquer par écrit à CSF tout changement de nom et/ou toute modification d'objet, et de sortir de CSF dans la mesure où elle ne remplit plus les conditions mentionnées ci-dessus.

En relation avec l'exercice du droit de vote lors de l'Assemblée des investisseurs de CSF, celle-ci doit disposer de connaissances précises concernant les droits respectivement détenus par l'institution de prévoyance, qui délègue alors sa banque dépositaire du secret bancaire (art. 47 LB) et l'autorise à renseigner CSF sur le nombre de droits en dépôt dans son établissement. L'institution de prévoyance autorise en outre CSF à communiquer ses données clients à Credit Suisse (Suisse) SA et aux entreprises qui lui sont liées. CSF et les sociétés du groupe Credit Suisse sont autorisées à communiquer ces données clients aux autorités nationales et internationales dans la mesure où cela est requis sur la base d'une loi ou sur ordre d'un tribunal ou d'une autorité. CSF effectuera tous les actes d'administration et une éventuelle communication des données clients avec le soin de rigueur dans le cadre de telles affaires. CSF décline toute responsabilité au-delà des obligations décrites.

Dans la mesure où l'institution de prévoyance n'a pas confié la conservation à Credit Suisse (Suisse) SA, elle s'engage à remettre à sa banque dépositaire une copie signée de la présente déclaration d'adhésion.

Nom de l'institution de prévoyance

Rue / Case postale:

NPA/localité

Domicile juridique

**Numéro de registre
(le cas échéant)**

Date

Signature

Nom en
caractères d'imprimerie:

Date

Signature

Nom en
caractères d'imprimerie:

Veillez renvoyer la présente déclaration à: Credit Suisse Anlagestiftung, SUSA, Postfach 800, 8070 Zürich